

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 13 Décembre 2017, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Adhésion de la COM-COM « Entr' Allier Besbre et Loire » au SICTOM Sud Allier :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes « Entr' Allier Besbre et Loire » au SICTOM Sud Allier, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour exercer la compétence Elimination et Valorisation des déchets des ménages assimilés, sur le périmètre des 14 communes du secteur du Donjon.

Prix de vente des lots du terrain à construire :

Le Conseil Municipal, compte tenu du peu de lots qui ont été vendus à ce jour, décide de maintenir à **7 €** le m², si la commune prend en charge la totalité des honoraires de bornage, et de fixer ce prix à compter du 1^{er} janvier 2018 à **5 €** le m², si les honoraires de bornage sont partagés entre la commune et l'acquéreur.

Loyer Auberge de la Têche :

Compte tenu de la date d'ouverture de l'Auberge de la Têche, le Conseil Municipal décide que la redevance mensuelle ne prenne effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un montant total de 400 €uros.

Participation aux frais de fonctionnement des salles municipales :

Pour les réservations demandées en 2017 pour 2018, les anciens tarifs seront appliqués. Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} Janvier 2018 la participation aux frais de fonctionnement et d'entretien des salles municipales, comme suit :

Salle socio-culturelle :

Fournir chèque de caution de 155 €uros et attestation d'assurance responsabilité civile.

Forfait chauffage :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : **20 €uros** par location

Sociétés varennoises :

- **Gratuite** pour réunions
- **100 €uros** si elle est utilisée dans un but lucratif

Habitants :

- 1 journée : **150 €uros** (8h du matin au lendemain 8h)
- 2 journées : **170 €uros** (8h du matin au lendemain 16h)

Personnes et sociétés extérieures à la commune :

- 1 journée : **180 €uros** (8h du matin au lendemain 8h)
- 2 journées : **210 €uros** (8h du matin au lendemain 16h)

Demi-journée : **95 €uros**

Vin d'honneur : **50 €uros**

Salle Pierre Gonard :

Fournir chèque de caution de 75 €uros et attestation d'assurance responsabilité civile.

Sociétés varennoises : **Gratuite**

Habitants :

- 1 journée : **65 €uros**

Personnes et sociétés extérieures à la commune :

- 1 journée : **85 €uros**

Demi-journée : **45 €uros**

Un chèque de caution de 75 €uros et une attestation d'assurance responsabilité civile devront être fournis.

Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017 :

Le Conseil Municipal approuve la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité, adoptée au Congrès national du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29), et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Achat copieur école :

Le copieur de l'école n'étant plus en état de fonctionner, le Conseil Municipal décide de l'achat d'un copieur d'occasion KONICA MINOLTA auprès de VICHY BUREAU, pour un montant de **2 007,50 €HT**.